

Secrétariat général
Service des ressources humaines

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 30 novembre 2018 fixant la liste des présidents et des représentants de l'administration aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des ministères économiques et financiers

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;
Vu l'arrêté du 14 novembre 2018 portant création et organisation générale des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des ministères économiques et financiers,

Arrêtent:

Article 1^{er}

L'annexe de l'arrêté du 30 novembre 2018 susvisé est modifiée conformément aux indications du tableau annexé au présent arrêté.

Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Pour les ministres et par délégation :
Le chef du service des ressources humaines,
BRICE CANTIN

ANNEXE

Au lieu de:

« CHSCT	REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	PRÉSIDENT(E)
Nord	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur de la DIRCOFI Nord, la directrice ou le directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Lille, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Dunkerque, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants.	L'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou du directeur interrégional des douanes et douanes et droits indirects.

Lire:

CHSCT	REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION	PRÉSIDENT(E)
Nord	La directrice ou le directeur régional des finances publiques, la ou le responsable du pôle pilotage et ressources de la DRFIP, la directrice ou le directeur de la DIRCOFI Nord, la directrice ou le directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Lille, la directrice ou le directeur régional des douanes et droits indirects de Dunkerque, la directrice ou le directeur interrégional, chef de la DNRFP des douanes et droits indirects, la directrice ou le directeur régional de l'INSEE, la ou le chef du service de l'administration des ressources (SAR) de l'INSEE, ou leurs représentants.	L'adjointe ou l'adjoint de la directrice ou du directeur interrégional des douanes et douanes et droits indirects.»